

40

Commission permanente
Séance du 5 décembre 2022



Rapporteur : Mme LARUE

47337

**Animations et ateliers numériques pour les collégien.nes breillien.nes -
Appel à projets**

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité ;

Exposé :

Le Plan numérique éducatif départemental (PNED) voté en septembre 2016 comprend un axe visant à développer la culture numérique des collégien.nes. Le numérique étant omniprésent dans notre vie, il est essentiel de permettre aux jeunes breillien.nes de devenir des citoyen.nes éclairé.es.

Dans le cadre de sa politique éducative, le Département soutient ainsi depuis 2017 des structures pour l'organisation d'ateliers numériques nomades visant à sensibiliser les élèves à la fabrication numérique, à l'utilisation responsable des outils et des réseaux numériques, ainsi qu'à l'information sur les métiers du numérique.

Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, un premier appel à projets a été impulsé par la collectivité afin de répondre aux attentes des équipes éducatives en lien avec les différentes thématiques du numérique.

Le bilan conduit avec les collèves ayant bénéficié d'ateliers sur l'année scolaire 2021-2022 met en relief une bonne intégration de ceux-ci dans les projets menés par les enseignant.es avec leurs élèves et un souhait de pérenniser les actions menées.

Ainsi, il est proposé de lancer un nouvel appel à projets pour les deux années scolaires à venir : 2023-2024 et 2024-2025.

L'appel à projets proposé ouvre la possibilité aux structures de présenter des actions relatives aux thématiques suivantes, déclinées en 6 sections :

- **Sobriété numérique et éco-citoyenneté** : éco-conception et numérique responsable, low-tech...
- **Education aux médias et à l'information en ligne** : prévention des usages numériques, sensibilisation aux bonnes pratiques d'information en ligne, protection et e-réputation...
- **Nouveaux outils didactiques numériques** : programmation, utilisation des nouvelles technologies dans la mise en œuvre d'ateliers (réalité virtuelle et augmentée, intelligence artificielle), fabrique numérique...
- **Arts, culture et numérique** : ateliers artistiques autour du numérique, éducation musicale, hackatons créatifs, jeux vidéo...
- **Monde professionnel et numérique** : découverte des métiers du numérique et autour du numérique avec les entreprises locales, mixité des métiers et déconstruction des idées de genres liées au numérique...
- **Numérique et santé** : ateliers de mise en réflexion sur les impacts psychiques et cognitifs liés aux écrans, prévention des troubles liés aux mésusages du numérique...

Les projets présentés devront prévoir :

- La mise en œuvre de projets, d'actions ou d'ateliers auprès de classes entières et/ou de groupes-classe, au sein des établissements ou à l'extérieur, sur les temps scolaires ;
- Une démarche pédagogique et éducative cohérente avec les programmes et attendus des enseignant.es et équipes éducatives pour chaque niveau ou tranche d'âge ;
- Une démarche pédagogique et éducative visant à favoriser la participation des élèves par une approche ludique et interactive ;
- Le matériel et le temps nécessaires à la réalisation des actions/ateliers ;
- Des temps de préparation en co-construction et de bilan avec les professionnel.les des collèves et les référent.es actions éducatives du Département ;
- Une évaluation qualitative et quantitative ;
- La présentation des statuts et formations des intervenant.es.

Le montant du budget dédié à l'opération est de 190 000 € sur deux années scolaires (2023-2024 et 2024-2025).

L'appel à projets pourrait être lancé début janvier 2023. Les propositions retenues seront soumises à la décision d'une Commission permanente en 2023.

A la fin de l'année scolaire 2023-2024, un bilan quantitatif et qualitatif sera fait conjointement avec les structures, les établissements concernés et le Département. Ce bilan et la validation des engagements convenus conditionneront la poursuite des actions sur l'année scolaire 2024-2025.

Les dépenses relatives à la mise en œuvre de ce projet sont imputées sur l'autorisation d'engagement EDSPF006 chapitre 65 fonction 221 article 6574 P133 .

Décide :

- de valider les principes de mise en œuvre de l'appel à projets tels que présentés dans le rapport et suivant le règlement joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220946

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation